

Demander un quitus

Le quitus est demandé par l'administration de l'université en fin de cursus ou lorsque vous quittez l'établissement, comme justificatif d'absence de dette envers la BU. La demande de votre quitus entraîne automatiquement la désactivation de votre compte lecteur : plus aucune transaction (demande, réservation ou prêt) ne sera effectuée sur votre compte.

(*) : informations requises

[https://bu.uca.fr/services/demander-un-quitus\(https://bu.uca.fr/services/demander-un-quitus\)](https://bu.uca.fr/services/demander-un-quitus(https://bu.uca.fr/services/demander-un-quitus))